

## PROCÉDURES, SAISIES ET PÉNAL

# Le notaire et la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme depuis la transposition de la quatrième directive (UE) 2015/849



### OBJECTIFS ET CONTENU PÉDAGOGIQUE

*Applicable à la profession notariale, l'article L. 561-34 du Code monétaire et financier oblige les notaires à assurer l'information régulière de leurs personnels en LBC/FT. Le même texte les contraints à mettre en place toute action de formation utile. Ces obligations d'information et de formation professionnelles sont soumises au contrôle des autorités disciplinaires et les manquements sont susceptibles d'être sanctionnés*

- Apprendre aux notaires à détecter si une opération d'apparence bénigne (vente, échange, prêt, constitution d'hypothèque, règlement de succession...) n'est pas susceptible de constituer une opération de blanchiment de capitaux ou de financement du terrorisme
- Préciser l'étendue de leurs obligations en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, spécialement sur l'obligation de déclaration de soupçon dont le champ d'application ne cesse pas d'être étendu... et dans l'attente de la transposition de la cinquième directive européenne
- Indiquer quand et comment s'exécutent leurs obligations professionnelles avec la cellule de renseignement financier nationale, TRACFIN
- Exposer et développer les nouvelles sanctions (disciplinaires et pénales) encourues en cas de manquement à l'exécution des obligations de vigilance et de déclaration, comme d'information et de formation professionnelles



### MÉTHODE ET OUTILS PÉDAGOGIQUES

- Exposé théorique, cas pratiques et échange avec l'auditoire



### SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

- Support de travail avec textes, jurisprudence et articles de doctrine pertinents
- PowerPoint



#### FORMATEUR

Jean-Jacques BOURDILLAT  
Juriste consultant du CRIDON LYON



#### DURÉE

7h

#### MODALITÉ D'ÉVALUATION MISE EN ŒUVRE

évaluation des objectifs de la formation et de son organisation

#### MODALITÉ DE SUIVI

remise d'une attestation de fin de formation



RÉF. CSN

000024



#### PUBLICS

Notaires - Clercs

#### PRÉ-REQUIS

Tous niveaux



#### PLUS-VALUE

- Contrôle, maîtrise et expertise des principales typologies d'opérations de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme
- Contrôle, maîtrise et expertise de l'exécution des obligations professionnelles et déontologiques imposées au notaire et soumises au contrôle des parquets et des chambres



CRIDON LYON

Partenaire expert du notaire

## Plan d'intervention

### 1 INTRODUCTION

*La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme après la transposition de la quatrième (UE) 2015/849 et en attendant la transposition en droit interne de la cinquième directive européenne*

1h

- Nouveaux champs d'application
- Nouvelles règles de vigilance
- Risque faible – risque élevé
- Singularité des professions juridiques
- Missions et prérogatives de TRACFIN

### 2 PARTIE 1: L'OBLIGATION DE VIGILANCE

- Vérification de l'identité des parties et recherche du bénéficiaire effectif
- Relation d'affaires
- Obligations de vigilance et la notion de risque
- Mesures de vigilance complémentaires
- Obligations personnelles du notaire et mise en place de procédures internes
- Contrôle disciplinaire
- Sanctions
- Conseil d'orientation de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme

3h

### 3 PARTIE 2: LA DÉCLARATION DE SOUPÇON OU L'OBLIGATION DE DÉCLARATION

- Obligation de déclaration
- Champ d'application
- Déclarant
- Destinataire
- Modalités de la déclaration
- Sanctions
- Confidentialité de la déclaration et secret professionnel
- Effets de la déclaration

3h